

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **28 AVR. 2014**

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire.

Vu l'arrêté du 14 janvier 2014 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2014 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2014 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2014 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2014 fixant la liste des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2014 ;

Vu le procès verbal du jury en date du 24 avril 2014.

A R R Ê T E

- Article 1^{er} -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours externe de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

DISP	N° dossier	CIVILITE	NOM	PRENOM
LILLE	100040	Monsieur	BYSTRY	Patrick
TOULOUSE	100192	Monsieur	CLERGUE	Jérôme
BORDEAUX	100004	Monsieur	CROSNIER	Fabrice
PARIS	100007	Monsieur	DARRAS	Benoit
PARIS	100258	Monsieur	GHANAM	Ahmed
MARSEILLE	100229	Monsieur	MANFRUELLI	Francois Louis
TOULOUSE	100338	Monsieur	MONTAGNON	Dominique
LILLE	100204	Monsieur	MONTOIS	Jacques
DIJON	100095	Monsieur	PESCE	Arminio
LILLE	100052	Monsieur	POURCELET	Thierry

- Spécialités liées à l'informatique

DISP	N° dossier	CIVILITE	NOM	PRENOM
RENNES	100011	Monsieur	BORNES	Laurent
OUTRE-MER	100131	Monsieur	FAREEA	William
RENNES	100054	Monsieur	MEHEUST	Julien
OUTRE-MER	100207	Monsieur	WYSOCKI	Laurent

- Article 2 -

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours interne de techniciens de l'administration pénitentiaires les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

DISP	N° dossier	CIVILITE	NOM	PRENOM
LILLE	100089	Monsieur	FERAILLE	Denis
BORDEAUX	100013	Monsieur	HUBERT	Fabrice
LILLE	100071	Monsieur	PODVIN	Dominique
LYON	100104	Monsieur	ROTAT	Emmanuel

- Spécialités liées à l'informatique

DISP	N° dossier	CIVILITE	NOM	PRENOM
TOULOUSE	100003	Monsieur	DOMINIQUE	Bruno
STRASBOURG	100035	Monsieur	JACQUET	Yannick
DIJON	100012	Monsieur	MOLLE	Didier
MARSEILLE	100025	Monsieur	MUSCAT	Eric
RENNES	100041	Monsieur	PIAT	Denis
LYON	100033	Monsieur	SCHILTZ	Jonathan

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective

DISP	N° dossier	CIVILITE	NOM	PRENOM
STRASBOURG	100076	Monsieur	COEUDEVEZ	Norbert
LILLE	100006	Monsieur	FOULON	Franck
BORDEAUX	100004	Monsieur	GIBERT	Dominique
MARSEILLE	100060	Monsieur	PERANDUS	Jean-Claude

- Article 3 -

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **28 AVR. 2014**

La garde des sceaux, ministre de la justice
Par déléation,

**La sous-directrice des ressources humaines
et des relations sociales**

Fabienne DEBAUX